



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

La Poste

Question écrite n° 84445

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur le rapport d'information sur les conditions du maintien de services publics dans les territoires et la contribution que La Poste pourrait y apporter. Il propose d'accroître la contribution de La Poste dans la transition énergétique engagée par le Gouvernement, en utilisant les réseaux physiques et humains pour sensibiliser, ou directement les facteurs pour établir des pré-diagnostic énergétique. Des filières entières pourraient trouver un intérêt au maillage territorial de La Poste pour favoriser le déploiement de leurs solutions innovantes. Le rapporteur pense en particulier à la filière bois. Il souhaiterait connaître son avis sur le sujet.

Texte de la réponse

Les actions dans le domaine de la transition énergétique font partie des engagements citoyens du groupe La Poste qui figurent dans le contrat d'entreprise 2013-2017 entre l'Etat et La Poste. Le rapport d'information sur "Les conditions du maintien de services publics dans les territoires et la contribution que la Poste pourrait y apporter", déposé par la Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire en janvier 2015, met en avant des pistes intéressantes. La Poste est engagée depuis plusieurs années dans la transition énergétique, à la fois en interne, dans le cadre d'une démarche de réduction de son empreinte carbone, et en externe, en proposant à ses clients des offres de services autour de quatre axes : l'économie circulaire, l'écomobilité, le management de l'énergie et la rénovation énergétique des logements. S'agissant plus particulièrement de la rénovation énergétique des logements, La Poste agit pour contribuer à l'atteinte des objectifs environnementaux nationaux et sensibiliser les publics concernés. A cet effet, elle met en œuvre sa capacité à se rapprocher de tous les Français à travers son réseau de 85 000 facteurs et ses 17 000 points de contact, sur tout le territoire. Elle développe une gamme de services qui reposent sur sa connaissance précise des adresses, la présence quotidienne des facteurs à ces adresses et la confiance dont ils disposent auprès du grand public. Ses actions reposent sur la sensibilisation des particuliers aux enjeux de la rénovation de leur logement, soit au moyen de la remise en main propre d'un document, commenté par le facteur, soit par la réalisation d'un pré-diagnostic du logement ; le ciblage des besoins, notamment le besoin des particuliers d'être accompagnés dans le financement des travaux, ou dans la recherche de professionnels du bâtiment capables d'intervenir dans leur logement ; la mise en relation des potentiels bénéficiaires avec une offre de conseil adaptée qui puisse les guider dans la constitution de leur dossier et dans la mise en relation avec le prestataire qui réalisera les travaux. L'offre que La Poste déploie répond ainsi à un besoin exprimé par les collectivités locales, qui sont de plus en plus nombreuses à engager des actions concrètes visant à l'accélération de la rénovation énergétique des logements, avec pour objectif complémentaire de dynamiser l'économie locale en développant la demande de travaux des propriétaires qui auront décidé de s'engager dans la rénovation énergétique de leur logement. Plusieurs collectivités se sont d'ores et déjà engagées sur les offres proposées par La Poste, avec des résultats très satisfaisants. Ainsi, dans le cadre de la collecte d'informations menée en région Poitou-Charentes, 22 % des propriétaires de logements anciens rencontrés par leurs facteurs ont ensuite fait part de leur souhait d'être accompagnés par la région dans leur démarche de rénovation énergétique.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84445

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Économie, industrie et numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5124

Réponse publiée au JO le : [22 décembre 2015](#), page 10562